

Services en français : passé, présent, avenir

Depuis la fin des années 1960, le gouvernement de l'Ontario a adopté une série de mesures visant à créer ou renforcer l'offre de services en français. À l'occasion du 25^e anniversaire de la Loi sur les services en français, l'Office des affaires francophones a préparé cette chronologie qui retrace les étapes les plus significatives de ce cheminement.

AFFAIRES FRANCOPHONES

1972

- Adoption d'une politique gouvernementale sur la prestation de services en français (obligation de traduire les documents destinés au public, de répondre en français aux demandes de renseignements écrites en français, création des premières régions désignées).

1977

- Début de l'affichage bilingue dans les édifices gouvernementaux ; nomination de coordonnateurs des services en français dans certains ministères.

1985

- Le Bureau du coordonnateur provincial des services en français devient l'Office des affaires francophones.

1986

- Adoption de la *Loi sur les services en français* (Loi 8), qui encadre les politiques existantes et reconnaît le droit des francophones de recevoir les services gouvernementaux en français et de communiquer en français avec le gouvernement de l'Ontario.
- Établissement d'un service d'interprétation simultanée à l'Assemblée législative de l'Ontario.

1988

- Désignation des 47 premiers organismes en vertu de la *Loi sur les services en français*.

1989

- Entrée en vigueur, le 19 novembre 1989, du droit de recevoir des services en français, en vertu de la *Loi sur les services en français*.

1990

- Installation de panneaux bilingues sur les autoroutes provinciales.

2001

- Le drapeau franco-ontarien devient un des emblèmes officiels de la province.

2003

- Les plaques d'immatriculation des véhicules illustrent, sur demande, le drapeau franco-ontarien.

2004

- Désignation de Brampton et Callander en vertu de la *Loi sur les services en français*.

2005

- Création des premiers *Prix de la francophonie* visant à reconnaître les personnes, francophones et francophiles, qui ont contribué de manière significative à l'avancement du fait français en Ontario.

2006

- Désignation de Kingston en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- Signature du protocole de coopération Ontario-Québec en matière d'affaires francophones.

2007

- Élaboration d'un cadre d'imputabilité des services en français intégré au processus de planification annuel de chacun des ministères.

- Création du Commissariat aux services en français. Relevant de la ministre déléguée aux affaires francophones mais indépendant de l'OAF, il traite les plaintes relatives à la LSF, mène des enquêtes pour assurer le respect de la LSF, et soumet un rapport annuel à la ministre qui est déposé à l'Assemblée législative ainsi que différents rapports spéciaux.

2008

- Introduction de plaques d'immatriculation en français pour les voitures particulières.
- L'OAF lance la stratégie « L'Accent sur la jeunesse » pour encourager les jeunes francophones à socialiser, travailler et vivre en français.

2009

- Adoption de la *définition inclusive de francophone* (DIF) : 50 000 Francophones de plus sont recensés, portant la population franco-ontarienne à un total de plus de 580 000.
- Ajout d'un Prix jeunesse de la francophonie aux Prix de la francophonie de l'Ontario.
- L'OAF lance le nouveau profil statistique général de la communauté francophone en décembre 2009 sur son site Internet.

2010

- Adoption de la loi proclamant le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. La province de l'Ontario reconnaît officiellement le 25 septembre de chaque année comme étant le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes et reconnaît « l'apport de la communauté francophone de l'Ontario à la vie sociale, économique et politique de la province de même que son importance dans la société ontarienne ».
- Adoption d'une nouvelle directive encadrant les communications en français du gouvernement de l'Ontario. Les ministères et les organismes classifiés ont le devoir de prendre en considération les besoins spécifiques de la communauté franco-ontarienne lorsqu'ils développent et « implantent » des stratégies et des tactiques de communication.

2011

- Adoption d'un règlement sur la prestation des services en français par un tiers pour le compte d'un organisme gouvernemental.
- Désignation de 32 nouveaux organismes communautaires en vertu de la *Loi sur les services en français* depuis 2003, ce qui porte à 222 le nombre total d'organismes désignés. Ces organismes fournissent des services de soins de santé et des services de soutien pour les enfants, la jeunesse et les femmes victimes de violence.

SANTÉ

1988

- Création du premier Centre médico-social communautaire (Toronto) qui intègre sous un même toit des services sociaux et de santé. Plusieurs autres ouvriront à Cornwall (1989), à Sudbury (1991), à Hamilton (1992), à Welland (1992) et à New Liskeard (1996).

2002

- Protocole d'entente de cinq ans entre le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario.

2006

- Investissement de 185 millions de dollars pour doubler la superficie de l'hôpital Montfort, le seul hôpital d'enseignement francophone de l'Ontario.
- Adoption de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* qui prévoit la création d'un conseil consultatif provincial sur les services en français de même que des mécanismes de consultation obligatoires auprès des communautés francophones locales.

2007

- Création du conseil consultatif sur les services de santé en français.

2010

- Adoption du nouveau règlement relatif à l'engagement de la collectivité francophone en vertu de la loi sur l'intégration du système de santé local. Mise en place de 6 entités de planification des services de santé en français (une dans le nord de l'Ontario, une dans l'est de l'Ontario et quatre dans le sud de l'Ontario) afin de fournir des conseils quant aux services en français dans leur communauté respective.
- Inauguration du « nouvel » hôpital Montfort.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

1991

- Création d'un programme d'aide aux victimes d'agression sexuelle afin d'améliorer les services en français offerts aux femmes francophones.

2005

- Création d'un numéro sans frais unique que toutes les femmes francophones victimes de violence peuvent composer, en tout temps, partout en province : 1 877 FEMAIDE (1 877 336-2433).

2010

- Annonce d'un investissement de 5,2 millions de dollars pour la construction de la première maison d'hébergement pour femmes francophones à Toronto.
- Ouverture d'une maison d'hébergement pour femmes francophones de 10 lits à Timmins.

ÉDUCATION

1968

- Reconnaissance officielle des écoles élémentaires de langue française ; autorisation de créer des modules scolaires de langue française au secondaire.
- Création de comités consultatifs de langue française auprès des conseils scolaires.

1979

- Obligation pour les conseils scolaires de créer des classes, entités ou écoles de langue française là où le nombre le justifie.

1984

- Reconnaissance du droit des francophones de recevoir une instruction en français à l'élémentaire et au secondaire ; disparition de l'exigence « là où le nombre le justifie ».

1986

- Adoption de la *Loi sur la gestion scolaire* accordant aux francophones la gestion entière et exclusive de leurs écoles et des modules de langue française.

1988

- Création de centres francophones d'alphabétisation communautaire.

1990

- Ouverture du premier collège francophone d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité collégiale, à Ottawa.

1995

- Ouverture du Collège Boréal à Sudbury.

1997

- Création de 12 conseils scolaires de langue française (4 publics et 8 catholiques).

2000

- Mise sur pied par les 12 conseils scolaires de langue française du projet SAMFO (Service d'apprentissage médiatisé franco-ontarien) afin de pallier l'éloignement et la dispersion démographique de la population scolaire francophone en Ontario et d'assurer l'accès à un plus grand nombre de cours au palier secondaire.

2006

- Grâce au nombre croissant d'écoles francophones, les ayant droit bénéficient d'un accès accru à l'éducation de langue française à travers la province.

- Adoption de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario*, ayant pour but de promouvoir la langue et la culture française, améliorer le rendement des élèves et garder les jeunes Franco-Ontariens dans les écoles de langue française.

- Création du comité consultatif sur l'éducation postsecondaire en langue française.

- Mise sur pied du groupe de travail permanent sur l'éducation en langue française.

2009

- Nouvelle politique d'aménagement linguistique dont l'objectif est de mettre en valeur les lieux et le milieu éducatifs francophones de la province de manière à optimiser la transmission de la langue et de la culture françaises chez les jeunes, de les amener à réaliser pleinement leur potentiel à l'école et dans la société, et d'apporter un souffle nouveau à la communauté francophone de l'Ontario.

2010

- Création de 266 nouvelles places de garderie dans des écoles de langue française.

2003-2011

- Investissement additionnel totalisant 562 millions de dollars en éducation de langue française depuis 2003, ce qui représente une augmentation du financement par élève de l'ordre de 69 %. Le financement total pour les conseils scolaires francophones était de 1,24 milliard de dollars pour l'année scolaire 2010-2011 – le plus important investissement en éducation de langue française de l'histoire de la province.

2011

- L'Ontario met en place une politique d'aménagement linguistique (PAL) pour l'éducation et la formation postsecondaires en langue française. L'objectif est de donner aux Ontariennes et Ontariens davantage de possibilités d'études et de formation en français.

- Investissements additionnels importants dans les infrastructures, à la fois au niveau primaire, secondaire et postsecondaire francophone :

- 248,9 millions de dollars de travaux de construction effectués dans le cadre du volet Financement transitoire des immobilisations des conseils de langue française de la Subvention pour les nouvelles places pour le secteur primaire et secondaire.

- 84,8 millions de dollars investis au niveau postsecondaire ainsi que dans la formation des Francophones.

JUSTICE

1979

- Reconnaissance du droit de tout francophone de subir un procès d'instance criminelle en français en Ontario.

1984

- Adoption de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* conférant au français et à l'anglais le statut de langues officielles dans le système judiciaire de l'Ontario.

1991

- Publication des *Lois refondues de l'Ontario* en français.

1993

- Désignation des deux premières cliniques juridiques (dans Stormont-Dundas-Glengarry et Prescott-Russell) en vertu de la *Loi sur les services en français*.

1998

- Adoption de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, par laquelle est créée Aide juridique Ontario, un organisme indépendant financé par le gouvernement et assujéti à la *Loi sur les services en français*.

2000

- Création d'un forum entre les intervenants francophones et les gestionnaires-cadres du secteur de la justice afin de travailler ensemble à l'amélioration des services en français dans le domaine de la justice.

2002

- Protocole d'entente pour l'ouverture de la première clinique juridique francophone à Toronto qui sera suivie par celle d'Ottawa en 2003.

2003

- Mise sur pied de la première stratégie pour la prestation des services en français de la Police provinciale de l'Ontario.

2004

- Mise sur pied d'un Institut de développement professionnel en langue française. Ce projet a pour objectif d'offrir une formation linguistique aux professionnels du secteur de la justice.

2006-2011

- Mise en place de la première phase du *Plan stratégique pour le développement des services en français dans le domaine de la justice en Ontario*, en partenariat avec les intervenants francophones dans le but d'améliorer, de moderniser et d'accroître l'accès aux services en français dans le domaine de la justice.

2011-2015

- Renouvellement du *Plan stratégique (Phase 2) : Évolution des services en français dans le domaine de la justice en Ontario*.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

1969

- Création du Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario et d'une section de langue française à TVOntario.

1987

- Entrée en ondes de la Chaîne française de TVOntario, maintenant connue sous l'appellation TFO.

1993

- Premier Salon du livre de Toronto en octobre 1993, avec l'appui des ministères ontariens.

1994

- Création du *Prix Trillium francophone* reconnaissant chaque année l'excellence chez un ou une auteur francophone en Ontario.

2006

- Mise en place d'un programme d'amélioration des bibliothèques de langue française, des régions rurales, du Nord et des Premières Nations.

2007

- L'OAF, en collaboration avec le Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien, lance l'exposition itinérante *La francophonie ontarienne : d'hier à aujourd'hui*.

2008

- Pleine gouvernance accordée à TFO qui a maintenant ses propres budgets, son propre conseil d'administration ainsi que ses propres locaux.

2010

- Lancement officiel de TFO au Manitoba.
- Le ministère du Tourisme et de la Culture lance deux programmes pilotes de trois ans pour répondre aux besoins des artistes, organismes artistiques et collectivités francophones des arts visuels de l'Ontario.

MUNICIPALITÉS

2006

- Création du Centre d'archives des règlements municipaux, un site Web qui fournit des versions anglaises et françaises de règlements municipaux.

2009

- Dans le cadre de la stratégie provinciale *L'Accent sur la jeunesse*, lancement d'une nouvelle initiative, développée par l'Office des affaires francophones en collaboration avec l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO), qui vise à encourager les jeunes franco-ontariens à se familiariser avec la politique municipale.